

**GROUPEMENT FONCIER DU DOMAINE D'ORVES  
SOCIETE CIVILE DU DOMAINE D'ORVES**

**CONVENTION D'ACCES AU DOMAINE D'ORVES**

- **Toute personne** venant sur le domaine pour y effectuer un travail (coupe de bois, travaux d'entretien ou de rénovation des maisons, autorisation exceptionnelle de randonnée, spéléologie) doit se rendre **directement** sur son lieu de travail ou itinéraire fourni **à l'exclusion de tout autre lieu.**
- Si l'accès à son lieu de travail implique pour la personne d'avoir connaissance du code d'accès à une barrière du domaine (cadenas à combinaison ou boîtier à clé), ce code lui sera remis à la condition expresse qu'il ait préalablement signé cette convention. Il est entendu qu'il est **strictement interdit** à la personne de communiquer ce code à quiconque, même à une personne faisant partie de la société pour laquelle il/elle travaille. Pour avoir connaissance du code, **chaque personne** devra préalablement signée cette convention.
- Il est **strictement interdit** aux personnes n'étant pas actionnaires de la société de chasse de la Haute Lande **d'introduire des armes** sur le domaine
- La signature de cette convention entraîne l'acceptation par la personne de pouvoir être **prise en photo** par l'une des caméras de surveillance installées sur le domaine
- La signature de cette convention entraîne l'acceptation par la personne de soumettre son véhicule **à l'inspection visuelle,** sur simple demande, par le Garde Forestier, le Garde-Chasse, le régisseur ou le gérant, qu'il s'agisse d'un véhicule personnel ou de fonction.
- Au premier manquement à l'un des articles de cette convention, la personne se verra **exclue** du domaine sans pouvoir prétendre à **aucune indemnité.**

**Nom :**  
**Type du véhicule :**

**Prénom :**  
**Immatriculation :**

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « *lu et accepté sans réserve* »

**Signature :**  
**Le .. / .. / ..**

Fait en **deux exemplaires** : un pour le Gérant, un pour le signataire.